



PROJET DE RÉSOLUTION DU PARLEMENT EUROPÉEN

sur la communication du Conseil des ministres concernant un accord interinstitutionnel dans le cadre du prochain sommet de l'Asia-Europe Meeting (ASEM) à Pékin (Chine) le 24 octobre 2008.

Commission des affaires étrangères

Marc-Olivier Castagner
Rapporteur

PROPOSITION DE RÉSOLUTION DU PARLEMENT EUROPÉEN

sur la communication du Conseil des ministres concernant un accord interinstitutionnel dans le cadre du prochain sommet de l'Asia-Europe Meeting (ASEM) à Pékin (Chine) le 24 octobre 2008.

1. Questions institutionnelles

Au vu des priorités qui ont été maintes fois exprimées depuis les débuts du processus de l'ASEM en 1996 concernant la nécessité de conserver un dialogue politique informel pour faciliter les échanges ; des conclusions de la Déclaration d'Helsinki sur le futur de l'ASEM du 10-11 septembre 2006,

Le Parlement européen

SOULIGNE son accord avec la vision du Conseil qui définit comme essentiel également le renforcement de ce dialogue politique informel à travers le renforcement des capacités institutionnelles de l'ASEM.

FÉLICITE l'empressement qu'à le Conseil d'approuver la constitution pressante d'un secrétariat virtuel de l'ASEM permettant une meilleure coordination administrative comme une meilleure circulation de l'information entre les différents partenaires, tout en conservant l'informalité qui fait la force du dialogue de l'ASEM.

APPROUVE la volonté du Conseil à inviter la Commission à élaborer sur les façons et modalités de fonctionnement de ce secrétariat concernant l'implication des pays de l'Union dans son fonctionnement, son financement et son action.

SOULIGNE la volonté du Conseil de favoriser le dialogue intra-régional comme interrégional et l'adéquation de ceux-ci dans l'élaboration des politiques de l'ASEM, par la place d'observateur qu'occuperait l'Union Européenne au Sommet Est Asiatique (SEA) entre autres.

ESTIME néanmoins que la coordination interrégionale et intra-régionale devrait se faire en mettant davantage l'emphase sur les réunions ministérielles thématiques et INVITE le Conseil à mettre de l'avant un dialogue dans le but d'accélérer l'implication de ces réunions dans les processus de l'ASEM en permettant non pas une simple place d'observateur de l'UE à la SEA (et l'inverse), mais aussi des places d'observateurs aux ministres européens dans des éventuelles rencontres thématiques des ministres asiatiques, et vice versa, dans le cadre élargi de l'ASEM.

INVITE le Conseil à favoriser davantage l'efficacité du dialogue informel de l'ASEM en faisant une plus grande promotion envers des structures thématiques de dialogue institutionnalisées, comme le *ASEM Contingency Dialogue Mechanism for Emergent Economic and Financial Event* élaboré lors de la 7^e Réunion des ministres des

Finances, permettant de cibler les thèmes importants de nature économique et financière qui seront discutés lors des prochains sommets.

2. Questions commerciales et économiques

Au vu de la stagnation des rondes de négociations de l'OMC de Doha ; de la déclaration de la 4^e rencontre du Partenariat parlementaire Asie-Europe (ASEP IV) du 4-5 mai 2006 invitant l'ASEM à être un acteur essentiel dans la réussite éventuelle du programme de Doha de l'OMC ; des Objectifs de développement du Millénaire de septembre 2000 présentés par les Nations Unies,

Le Parlement européen,

CONSIDÉRANT que les partenaires asiatiques de l'ASEM constituent 31,5 % de la population mondiale, 18,9 % du produit intérieur brut (PIB) mondial, 24,7 % des exportations mondiales de marchandises et 15,9 % des exportations de services, 17,5 % des importations mondiales de marchandises et 22,5 % des importations de services, 7,5 % des investissements directs étrangers (IDE) sortants et 14,5 % des IDE entrants.

CONSIDÉRANT la reprise des discussions internationales concernant le programme de travail de Doha comme étant essentielle, RÉITÈRE la position du Conseil sur la vitalité du règlement d'un tel accord pour l'ordre économique mondial.

RÉITÈRE la position du Conseil sur le fait que l'ASEM est un forum de discussion essentiel pour permettre la résolution des sources de désaccords sur le programme de Doha.

RÉITÈRE la position du Conseil concernant le besoin, pour tous les membres de l'ASEM, d'œuvrer sans relâche pour une libéralisation accrue du commerce dans les secteurs des biens et services.

INVITE cependant le Conseil à prendre en compte les questions de développement dans la promotion d'un libéralisme accru avec les partenaires asiatiques de l'ASEM, tels que présentés par les Nations Unies dans le cadre des Objectifs de développement du Millénaire de septembre 2000.

INVITE le Conseil à charger la Commission d'explorer divers mécanismes possibles pouvant permettre aux entreprises européennes et asiatiques de développer plus facilement des partenariats économiques, commerciaux et technologiques qui seraient avantageux pour les deux régions.

CROIT à la nécessité de la Commission de favoriser un contexte de plus grande diffusion des compétences techniques et technologiques.

CROIT à la nécessité de pousser la Commission à favoriser un contexte de plus grande diffusion des investissements directs étrangers (IDE) entre les différents partenaires de l'ASEM et INVITE le Conseil à discuter des possibilités d'augmenter les flux d'investissements stables entre nos deux régions.

3. Politique de sécurité et de défense

Au vu de l'importance du multilatéralisme et de la lutte aux menaces terroristes exprimés dans le pilier politique de l'ASEM, définissant clairement le système des Nations Unies et son rôle moteur dans ces questions ; du rapport du Secrétaire général des Nations Unies intitulé «S'unir contre le terrorisme : Recommandations pour une stratégie antiterroriste mondiale» de 2006 ; des conclusions de la Stratégie antiterroriste mondiale adoptées le 8 septembre 2006 par l'Assemblée Générale des Nations Unies,

Le Parlement européen,

CONSIDÉRANT l'importance de la question du parachèvement d'un espace de liberté, de sécurité et de justice dans les thèmes élaborés en vue des trois présidences successives (soit de l'Allemagne, du Portugal et la Slovénie) pour la période entre janvier 2007 et juin 2008.

CONSIDÉRANT le besoin exprimé dans ces mêmes thèmes pour le façonnement d'une politique étrangère commune ayant des répercussions au niveau de la sécurité, du développement comme au plan du commerce international.

ESTIME essentiel de s'intéresser aux sources et aux impacts de la menace terroriste dans les relations économiques, politiques et culturelles entre les pays de l'Union et leurs partenaires asiatiques et à ses répercussions négatives par rapport à la sécurité de nos ressortissants tout comme la sécurité des intérêts européens dans le monde.

FÉLICITE la décision du Conseil de promouvoir la coopération policière en favorisant l'émergence de négociations au sein de l'ASEM entre ses différents partenaires dans le but de créer un cadre coopératif entre les différentes instances impliquées.

CONSIDÈRE comme impératif le besoin d'appliquer aux relations inter-régionales entre l'Union et ses partenaires asiatiques les conclusions du rapport du Secrétaire général et celles obtenues par l'adoption de la Stratégie antiterroriste mondiale.

APPELLE le Conseil à envisager également un dialogue politique portant sur l'application des conclusions des différentes instances des Nations Unies face au terrorisme régional et face aux menaces à la sécurité des ressortissants et investissements européens plutôt qu'une unique coopération technique entre les corps policiers impliqués.

4. Questions culturelles

Au vu des réalisations passées de l'Asia-Europe Foundation (ASEF) dans l'élaboration et la mise en pratique de projets d'échanges culturels liant les partenaires asiatiques et européens de l'ASEM,

Le Parlement européen,

CONSIDÉRANT que 4,2 millions d'emplois au sein de l'Union dépendent directement de l'industrie culturelle.

CONSIDÉRANT l'importance de la mobilité étudiante dans la formation d'un cursus universitaire plus complet et façonné d'expériences et de contacts divers avec d'autres cultures et d'autres savoirs.

FÉLICITE l'intention du Conseil de promouvoir le renforcement des structures d'échange dans le domaine de l'enseignement supérieur entre les partenaires de l'ASEM lors du prochain sommet à Pékin en 2008.

RÉITÈRE la volonté du Conseil de voir être élaboré un programme de bourses ASEM favorisant les échanges et la sensibilisation socioculturelle entre les deux régions.

RÉITÈRE la volonté du Conseil de favoriser un engagement politique des différents partenaires de l'ASEM lors du prochain sommet de Pékin concernant le besoin d'augmenter les échanges étudiants.

CONSIDÈRE comme primordial à atteindre l'objectif fixé par le Conseil d'une intensification des échanges en matière d'éducation entre les deux régions partenaires de l'ASEM, mais ESTIME néanmoins qu'un seul programme intensifié de bourses ne saurait être suffisant pour atteindre l'objectif fixé (soit celui de multiplier par 5 les échanges étudiants entre les deux régions) ; INVITE donc le Conseil à charger la Commission d'étudier des moyens pour permettre une plus grande ouverture structurelle pour les étudiants étrangers désirant séjourner en territoire européen et INVITE les partenaires asiatiques de l'ASEM à étudier la possibilité d'appliquer des réformes semblables pour faciliter l'accueil d'étudiants européens dans les institutions d'études supérieures asiatiques.

CONSIDÈRE, dans le but d'augmenter les échanges d'étudiants et de membres de corps professoraux, comme essentielle l'intensification des échanges bilatéraux interuniversitaires et INVITE le Conseil à proposer au prochain sommet de l'ASEM à Pékin la création d'une Conférence des Recteurs d'Universités Asie-Europe impliquant les diverses institutions d'enseignement supérieur de nos deux régions désirant participer dans des programmes d'échanges interuniversitaires.

CONSIDÈRE également comme primordiale l'intensification des échanges culturels dans le cadre des projets de l'ASEF et INVITE les différents partenaires de l'ASEM à s'impliquer davantage dans la Fondation.

RÉITÈRE finalement la volonté du Conseil de voir intensifier les échanges de jeunes professionnels entre les deux régions partenaires de l'ASEM et ESTIME que l'idée de promouvoir des programmes comme *Erasmus Mundus* pour favoriser des échanges de jeunes professionnels est la voie à suivre à court et moyen terme.

5. Questions environnementales

Promotion des considérations environnementales

Au vu de la résolution du Conseil du 28 octobre 1999 sur la normalisation en Europe ; des conclusions du 1^{er} mars 2002 sur la normalisation,

Le Parlement européen,

CONSIDÈRE comme avant-gardistes les accomplissements européens en matière de contrôle environnemental.

CONSIDÈRE comme essentielle une position ferme en matière environnementale dans le cadre des négociations sur la relance d'un deuxième outil international de lutte contre les gaz à effets de serre après l'échéance de 2012 du Protocole de Kyoto.

ESTIME primordiale l'idée d'une harmonisation interrégionale des normes environnementales dans un contexte de mondialisation et de lois du marché et RÉITÈRE la position du Conseil sur l'importance de la diffusion à moyen terme de normes environnementales strictes et coordonnées chez tous les partenaires de l'ASEM.

APPUIE la position du Conseil sur le rôle de la Commission dans la préparation et le contrôle de l'intégration de normes plus strictes dans les demandes liées aux sommets de l'ASEM.

ESTIME qu'il serait insuffisant de favoriser une approche volontaire de mise en place de normes environnementales strictes et INVITE le Conseil à faire la promotion d'une application coordonnée de ces normes avec ses partenaires de l'ASEM.

Dialogue sur le changement climatique

Au vu des conclusions du dossier de travail du Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC) tenu lors de la conférence de Bangkok de mai 2007; des réalisations de *l'Asia-Europe Environment Technology Centre* (AEETC) en

matière d'encadrement de la recherche environnementale et la mise en place de ses groupes pilotes *Pilot Phase Guidance Groups* (PPGG) ;

Le Parlement européen,

RÉITÈRE la position du Conseil concernant l'importance de considérer le sommet de Pékin comme étant un forum essentiel pour coordonner les positions des différents membres de l'ASEM et arriver à un commun accord avant les nouvelles négociations sur la suite de Kyoto en 2012.

ESTIME essentiel, dans ce contexte de négociations, le besoin d'avoir une position forte de l'ASEM en matière de changements climatiques et RÉITÈRE la volonté du Conseil d'établir à travers les deux régions un système temporaire et commun de *permis de pollution*.

ESTIME important de prendre en compte les différenciations du niveau de développement des pays de l'ASEM dans la répartition des tâches au plan des efforts dans la lutte aux changements climatiques, mais CONSIDÈRE comme primordiale l'atteinte de cibles sévères tout en étant faisable économiquement.

INVITE le Conseil à mettre de l'avant des discussions sur la mise en place de possibles subventions de l'ASEM à l'environnement provenant des divers partenaires de l'ASEM et distribuées de façon à encourager les efforts «verts» dans la lutte aux changements climatiques.

APPLAUDIT la volonté du Conseil de faire de la coopération technologique interrégionale une importance capitale dans la lutte aux changements climatiques et INVITE les différents partenaires de l'ASEM à s'impliquer vivement dans le processus, notamment via l'AEETC.

Solutions aux défis énergétiques communs

Au vu des déclarations de la 3^e Réunion ministérielle de l'ASEM des ministres de l'Environnement d'avril 2007 à Helsinki ; des conclusions de la Conférence internationale sur les énergies renouvelables tenue en Allemagne en juin 2004,

Le Parlement européen,

CONSIDÉRANT l'importance capitale que représente et représentera l'approvisionnement énergétique dans le contexte géopolitique actuel sur l'indépendance économique des partenaires de l'ASEM.

CONSIDÉRANT comme important de favoriser la diversification énergétique, autant dans les sources d'énergies non renouvelables que dans la mise en utilisation de nouvelles sources d'énergies dites plus «vertes».

FÉLICITE le Conseil pour sa prise de position en faveur d'une coopération plus accrue entre les différents partenaires de l'ASEM sur les questions d'approvisionnement énergétique, ESTIME encourageante la force qu'une position commune pourrait avoir dans le dialogue tenu avec les régions approvisionnant les différents membres de l'ASEM.

INVITE le Conseil à faire la promotion envers les partenaires asiatiques de l'ASEM d'un éventuel Sommet OPEP-ASEM lors du prochain sommet de Pékin pour permettre l'exploration d'une éventuelle coopération.

APPLAUDIT la décision du Conseil de mandater la Commission pour qu'elle analyse les possibilités de coopération dans les domaines de l'efficacité énergétique, mais ESTIME néanmoins essentiel qu'une volonté politique soit clairement exprimée en direction d'un accroissement de l'efficacité énergétique dans tous les domaines à forte consommation d'énergie chez tous les partenaires de l'ASEM et INVITE le Conseil à favoriser des discussions sur des moyens communs à prendre en matière de promotion de l'efficacité énergétique, particulièrement dans le monde de l'industrie lourde et des transports.

Question de recherche

Au vu des réalisations de la Conférence ministérielle de l'ASEM sur la science et la technologie de Pékin 1999,

Le Parlement européen,

ESTIME importante la coopération scientifique et technologique et APPLAUDIT la décision du Conseil allant dans la direction de plus importants partenariats entre les partenaires de l'ASEM.

INVITE cependant le Conseil à promouvoir des partenariats sectoriels dans l'esprit d'une coopération scientifique et technologique efficace.

PRIE le Conseil à s'intéresser davantage à des accords multilatéraux plutôt que bilatéraux, pour favoriser également tous les partenaires de l'ASEM.

INVITE de surcroît le Conseil à mettre de l'avant l'idée d'une coopération départementale interuniversitaire dans le cadre de l'éventuelle Conférence des Recteurs pour favoriser la coopération scientifique au niveau de la recherche dans les institutions d'études supérieures.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Dans sa communication visant un accord interinstitutionnel en vue du prochain sommet de l'Asia-Europe Meeting (ASEM) de Pékin en octobre 2008, le Conseil a insisté sur quelques priorités issues des volontés exprimées par le «programme à trois» des présidences subséquentes - allemande, portugaise et slovène - pour une durée de 18 mois, débutant en janvier 2007 pour se terminer en juin 2008. Ces priorités sont :

1. La poursuite du processus de réforme constitutionnelle de l'Union européenne.
2. La mise en œuvre de la Stratégie de Lisbonne pour la croissance, l'emploi et le développement durable.
3. L'achèvement d'un espace de liberté, de sécurité et de justice.
4. Le renforcement d'une politique étrangère aux capacités d'action plus commune.

Dans le contexte de ces points priorisés par les présidences, le Conseil a décidé de se concentrer sur quelques cibles précises pour le prochain sommet de l'ASEM, soit :

1. Le renforcement des capacités institutionnelles de l'ASEM.
2. L'utilisation du cadre de l'ASEM pour chercher des solutions aux différends des négociations bloquées de l'OMC.
3. Le soutien au développement durable et la lutte contre les changements climatiques.
4. La définition de nouvelles stratégies face aux défis énergétiques.
5. Le renforcement des structures d'échanges au niveau de l'enseignement supérieur.

Ces points, qui seront le centre de la démarche du Conseil pour les futures discussions de Pékin de 2008, découlent des priorités générales de l'ASEM, qui sont les suivantes :

1. Intensifier le dialogue politique de haut niveau sur les questions d'intérêt commun, autant sur le plan régional qu'international.
2. Développer les échanges et la coopération entre les partenaires sur des questions touchant d'autres organisations internationales.
3. Favoriser un dialogue politique informel.
4. Défendre les droits de l'homme et l'État de droit.
5. Faire avancer les causes internationales dans lesquelles l'Europe et l'Asie peuvent jouer un rôle central.

Au vu de ces priorités définies par les divers niveaux impliqués¹ dans le processus menant au prochain sommet de Pékin, le Parlement européen devrait s'assurer que le

¹ Soit les volontés politiques des futures Présidences européennes allemandes, portugaises et slovènes, les motivations du Conseil des ministres et les priorités qui sont définies par l'ASEM depuis ses débuts.

Conseil des ministres propose des avancées qui cadrent avec les intentions exprimées ci-dessus.

Le présent rapport propose certaines améliorations au projet politique du Conseil pour qu'il cadre le plus possible avec les diverses volontés idéologiques exprimées au sein de l'Union européenne. Évidemment, il est important que les priorités et les opinions émises par le Conseil soient dans l'avantage de l'Union européenne tout comme de ses partenaires asiatiques au sein de l'ASEM.

Points débattus concernant la situation politique en Asie

Dans sa communication, le Conseil développe quelques points sur les changements politiques concurrents en Asie de l'Est ; ce rapport évite volontairement de les analyser pour les raisons qui suivent.

1. Alors que l'Asie de l'Est subit quelques transformations démocratiques depuis les derniers mois, soit en Thaïlande et en Birmanie, les annonces faites par le Conseil concernant ces situations ne pourraient être mieux politiquement exprimées. Les positions concernant le besoin d'un retour immédiat à la démocratie en Thaïlande sont évidemment bien fondées et le Conseil n'a d'autres choix que d'espérer une période d'accalmie durant les 17 mois prévus avant les prochaines élections.
2. Dans le cas de la situation au Timor oriental, le Conseil a pris une décision justifiée en acceptant les conclusions de la Commission d'enquête spéciale indépendante des Nations Unies sur cette situation. Ce rapport approuve la position du Conseil concernant son implication au niveau des Nations Unies pour le règlement de la crise.
3. Pour la situation en Birmanie, le maintien des pressions commerciales et politiques envers la junte militaire au pouvoir est vraisemblablement la seule solution viable à court et moyen terme. Aucune implication militaire ne pourrait se faire sans conséquences néfastes au sein de l'Union et sur la population de Birmanie. Par ailleurs, les pressions exercées pour une ouverture démocratique n'ont pas eu l'effet escompté. L'idée du Conseil sur une recherche de solutions avec les partenaires asiatiques de l'ASEM semble un pas dans la bonne direction, étant donné la position privilégiée de proximité des voisins de la Birmanie dans l'analyse de la situation politique et de ses conséquences pratiques.
4. La recherche de la solution pacifique au dossier nucléaire nord-coréen est la voie souhaitable. La détermination du Conseil vis-à-vis de la non-prolifération nucléaire tout comme son empressement concernant un désarmement et un soutien logistique offert à cet effet ont prouvé la sagesse du Conseil dans ce dossier.

5. L'intérêt qu'a le Conseil à soutenir le dialogue avec Téhéran prouve une volonté de résolution pacifique des différends concernant les intentions exprimées de l'Iran envers l'enrichissement d'uranium à des fins civiles.
6. Le soutien du Conseil envers la mission de monitoring à Aceh en Indonésie (MMA) et la volonté de voir naître des initiatives à long terme au plan de la sécurité et des programmes communautaires de développement humanitaire et sociaux permettront d'aider à stabiliser la situation dans l'île, laquelle subit les difficiles répercussions de la lutte entre forces indépendantistes et gouvernementales.

Renforcement des capacités institutionnelles de l'ASEM

La communication du Conseil insiste sur le besoin de créer un secrétariat virtuel de l'ASEM pour permettre, selon ses termes, «une meilleure coordination administrative, une plus grande visibilité de l'ASEM et une meilleure circulation interne des informations»². Dans un besoin de renforcement institutionnel ouvertement exprimé dans les priorités spécifiques du Conseil face au sommet à venir (voir précédemment), la naissance d'un secrétariat virtuel pourrait permettre de respecter la caractéristique propre de l'ASEM, en centrant les discussions politiques autour de rencontres informelles de dirigeants politiques, et sans nécessité d'organisation lourde et de tractation en vue de la mise en place d'un traité ou d'un accord contraignant.

Le secrétariat virtuel, dans cette optique, permettrait de conserver la nature propre de l'ASEM tout en favorisant la stabilité de la structure institutionnelle. Il est également à noter qu'un secrétariat favoriserait l'élaboration fonctionnelle ou pratique de politiques discutées en sommet par les dirigeants étatiques. L'implication de la Commission européenne dans ce processus est évidemment essentielle, vu les compétences de l'administration européenne dans l'élaboration de politiques pratiques.

La seconde idée priorisée par le Conseil, soit une intégration interrégionale dans le cadre d'une meilleure coordination intra-régionale, permettrait évidemment une meilleure coopération politique au niveau régional comme au niveau de l'ASEM. Pour ce faire, le Conseil voudrait voir une adéquation des discours et actions des acteurs de l'ASEM aux niveaux régional et interrégional. La solution proposée par le Conseil est la promotion d'un volontarisme des États membres et la création de structures de consultation entre l'Union européenne et le SEA (Sommet est-asiatique). Une place d'observateur pour l'UE au Sommet est-asiatique (et l'inverse) serait avantageuse dans la quête d'informations et d'opinions en vue des dialogues de l'ASEM. Toutefois, une simple présence observatrice dans l'autre région ne pourrait suffire à la tâche de coordination et d'addition des visions politiques.

² Communication du Conseil des ministres sur l'accord interinstitutionnel en vue du sommet de l'ASEM à Pékin en octobre 2008, SPECQUE 2007, p.6

Par conséquent, le présent rapport souligne l'importance de réunions ministérielles thématiques autant au plan intra-régional qu'interrégional afin de permettre une plus grande transparence sur les positions de tous les partenaires de l'ASEM et de favoriser leur compréhension mutuelle. Ces rencontres thématiques ministérielles permettront une connaissance plus approfondie des dossiers en traitement. Une rencontre, par exemple, des ministres des Finances de l'Asie au Sommet est-asiatique pourrait accueillir en observateurs les ministres européens des Finances (et l'inverse pourrait se produire tout autant). Par leur présence mutuelle, les dirigeants politiques possédant un portefeuille thématique pourraient mieux connaître l'ensemble des faits et objectifs de leurs partenaires asiatiques, et avoir une meilleure compréhension des dossiers dans l'éventualité d'une coopération plus accrue lors des rencontres ministérielles biennuelles de l'ASEM.

Finalement, par la promotion des structures mises en place par les groupes ministériels, le virage vers le dialogue politique en thèmes sera clairement entrepris. Ces structures, comme l'*ASEM Contingency Dialogue Mechanism for Emergent and Financial Event* issu de la 7^e Réunion des ministres des Finances, permettent la surveillance ponctuelle d'événements nécessitant une discussion des hautes instances politiques et sont utiles pour cibler les points à discuter lors des prochaines rencontres thématiques.

Le recentrage de l'ASEM vers des structures plus thématiques beaucoup plus efficaces, tout en conservant les structures originelles, pourrait permettre de solutionner la problématique d'un renforcement institutionnel sans compromettre l'informalité du forum. Les solutions d'observateurs et de coopération entre l'UE et le SEA ne sont pas négligeables, mais les projets du Conseil ne permettent pas une meilleure efficacité lors des dialogues politiques.

Renforcement commercial et règlement de la ronde de Doha

Au plan des questions économiques et commerciales, le Conseil met en exergue le besoin de régler les rondes de négociation de Doha au sein de l'OMC par une coordination des différents acteurs de l'ASEM. Pour ce faire, le sommet de Pékin serait l'endroit tout désigné pour permettre la recherche d'une entente commune, ce qui pourrait mener à une forte position commune des pays européens comme asiatiques lors des prochaines rondes de négociation à l'OMC. Sur ce point, le Conseil a vu juste quant à la nécessité pressante d'arriver à un accord international sur la question de l'harmonisation réglementaire en matière de commerce international.

L'Union européenne constitue le marché le plus peuplé du monde et le plus grand pouvoir commercial mondial après la Chine et l'Inde (tous deux partenaires de l'ASEM). Il s'avère donc primordial, pour tous les partenaires de l'ASEM, de résoudre les différends commerciaux à la base et d'harmoniser les politiques commerciales pour que tous profitent des immenses marchés d'opportunités que constituent les deux régions de l'ASEM.

Malgré l'importance de ces marchés pour les questions d'économie et de commerce, il est important de prendre en compte les Objectifs de développement du Millénaire définis par les Nations Unies en septembre 2000, qui sont les suivants :

1. Éliminer l'extrême pauvreté et la faim.
2. Assurer l'éducation primaire pour tous.
3. Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.
4. Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans.
5. Améliorer la santé maternelle.
6. Combattre le VIH/Sida, le paludisme et autres maladies.
7. Assurer un environnement durable.
8. Mettre en place un partenariat mondial pour le développement.

Il est évident que tous les partenaires de l'ASEM n'ont pas atteint le même niveau de développement. Dans le cadre des priorités similaires déterminées par les trois présidences de l'UE et des objectifs de promotion des Droits de l'Homme de l'ASEM, le Conseil semble avoir mis de côté un élément essentiel dans sa vision des questions commerciales dans le cadre de l'ASEM. Il est important que chaque tribune internationale soit l'endroit de promotion des Objectifs de développement du Millénaire pour lutter contre la pauvreté et l'incapacité (structurelle) de s'en sortir.

Pour permettre un meilleur développement économique des deux côtés de l'Oural, il serait important d'utiliser les structures informelles de l'ASEM (surtout dans un cadre de thématisation des rencontres) pour promouvoir les partenariats économiques et technologiques entre les entreprises des deux régions. En chargeant la Commission d'explorer des possibilités de mise en place de mécanismes coopératifs, les entreprises européennes pourraient bénéficier de l'expertise asiatique, et vice versa. Les modalités sont évidemment à venir, mais la discussion de l'idée au prochain sommet de l'ASEM pourrait donner de bons résultats.

Finalement, étant donné l'importance des flux d'investissements directs étrangers (IDE) en Asie tout comme en Europe dans les performances économiques de nos deux régions, un contexte plus accueillant aux IDE (de longs termes, et non pas spéculatifs) pourrait permettre une croissance plus accrue et plus stable dans les économies des divers partenaires de l'ASEM. En chargeant la Commission d'étudier la question, le Conseil pousserait vers un rapprochement économique encore plus grand. En tissant des liens plus étroits entre les firmes européennes et le territoire asiatique (et vice versa), il encouragerait aussi une meilleure coopération économique pour le succès de tous.

Sécurité et défense, le besoin de lutter contre la menace terroriste

Le Conseil, dans la perspective de la lutte contre le terrorisme, n'a pas répondu aux attentes géostratégiques qui appellent à une meilleure sécurisation des investissements européens sur le sol asiatique (et vice versa, bien évidemment), tout comme à une meilleure protection des civils des deux régions.

Exprimé dans les objectifs des trois présidences successives voulant assurer un espace de sécurité et de justice en Europe, le besoin de protection ne saurait être rempli qu'avec une plus importante coopération policière entre EUROPOL et ses partenaires asiatiques. L'idée pourrait permettre une coordination policière plus accrue pour résoudre des enquêtes criminelles de base et servir à éliminer le trafic d'êtres humains ou de marchandises illégales, mais une coopération policière ne saurait suffire à anéantir la menace terroriste.

Il serait donc essentiel de promouvoir l'application des conclusions de la Stratégie antiterroriste mondiale adoptées par l'Assemblée générale des Nations Unies le 8 septembre 2006, qui définissaient des cibles concrètes s'attaquant à la base du terrorisme international comme régional, soit la pauvreté, la déshumanisation, l'extrémisme religieux, tout en ciblant des mesures de contrôle des réseaux terroristes comme le trafic d'armes, etc.

L'enseignement supérieur au centre des questions culturelles

Le Conseil des ministres, dans sa communication, a décidé de centrer les questions culturelles sur l'enseignement supérieur. La proposition du Conseil de créer des bourses ASEM est une idée vivement applaudie, car elle permettrait l'augmentation du flux d'étudiants en échange entre les deux régions tout en favorisant une meilleure sensibilisation culturelle entre les diverses cultures au sein de l'ASEM. De plus, le besoin d'un engagement politique dans cette direction reste présent, et l'idée du Conseil d'aborder le sujet au prochain sommet de Pékin est justifiée.

Mais de simples programmes de bourses et un engagement politique ne sauraient suffire à atteindre l'objectif de quintupler le nombre d'étudiants en échange entre les deux régions. Le besoin d'avoir une plus grande ouverture structurelle aux échanges étudiants au sein de l'UE est présent, et il serait donc essentiel de charger la Commission d'étudier la possibilité de réformer certaines barrières bureaucratiques dans l'UE pouvant bloquer les mouvements d'étudiants étrangers désirant séjourner en Europe. Autrement, le financement par bourses ne mène à rien si les structures empêchent un séjour.

Pour permettre un plus grand flux d'étudiants étrangers, il y a une nécessité d'avoir une meilleure concertation entre les différentes universités d'accueil en Asie comme en Europe. Ce rapport propose donc de promouvoir l'idée d'une Conférence des Recteurs d'Universités Asie-Europe, une organisation permettant aux diverses institutions d'études supérieures de se coordonner dans leurs programmes universitaires, et dans leurs structures d'échanges d'étudiants. Avec un tel organisme ne découlant pas directement de l'ASEM, mais étant enfanté par cette dernière, il y aurait vraisemblablement une meilleure coopération scientifique comme bureaucratique entre les institutions de savoir des deux régions.

Pour favoriser le rôle central de l'ASEF dans le domaine des échanges culturels, il serait nécessaire d'augmenter l'implication des divers partenaires de l'ASEM dans la Fondation. Le Conseil, dans sa communication, note les efforts et les réalisations de la Fondation sans pour autant favoriser une plus grande implication des pays des deux régions dans ses projets. Il serait donc important de veiller à promouvoir la Fondation au prochain sommet de Pékin.

Promouvoir de nouvelles considérations environnementales

Les défis environnementaux du 21^e siècle placent l'Europe au centre des acteurs clés dans la promotion de la prise en compte des considérations environnementales dans la recherche de solutions au réchauffement climatique et aux défis de l'approvisionnement énergétique.

L'application de normes strictes demeure le point central d'une politique environnementale efficace. En ne misant que sur le volontariat des partenaires, il y a bien peu de chances que des moyens sévères de contrôle environnemental puissent naître du sommet de Pékin. La normalisation des règles environnementales est un élément clé de la réussite des politiques de l'Union européenne. La promotion d'une normalisation interrégionale avec nos partenaires asiatiques de l'ASEM s'avère aussi une excellente solution pour mettre en œuvre des programmes environnementaux à des endroits d'Asie où ceux-ci sont absents. Comme les coûts de production des industries et entreprises varient nécessairement avec l'application de ces normes, dans un contexte de plus grande libéralisation et de cohésion économique entre les deux régions partenaires de l'ASEM, des normes semblables en matière environnementale restent la solution la plus envisageable pour assurer l'équilibre et l'équité entre les partenaires asiatiques comme européens. Voilà pourquoi le Conseil devrait pousser dans la direction d'une plus grande coercition dans le domaine de l'environnement.

Au plan de l'avenir de la Convention sur les changements climatiques qui prend échéance en 2012, le Parlement européen devrait considérer importante la place qu'occupe l'ASEM dans le processus de négociation. Le forum informel qu'offre l'ASEM dans les dialogues entre partenaires sur les questions environnementales permettrait de pousser vers un accord préparatoire en vue des négociations internationales sur la suite de Kyoto en 2012.

Comme vu auparavant, il est nécessaire de différencier les charges incombant à chacun dans la lutte aux changements climatiques, étant donné les différences entre les niveaux de développement des partenaires de l'ASEM. Par contre, il est impératif de ne pas mettre de côté un effort global de lutte au réchauffement de la planète et la mise en place de normes sévères, équitables pour tous. À travers ses conclusions de mai 2007, le GIEC III (Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat) dans sa réunion à Bangkok (Thaïlande) estime que la stabilisation du réchauffement climatique ne coûterait que 0,2 à 0,3 % du PIB mondial à l'horizon de 2030. Comme la Chine serait

le plus gros pollueur de la planète en 2012, le dialogue de l'ASEM pourrait s'avérer crucial dans la recherche d'une entente interrégionale.

En plus d'un système généralisé de permis de pollution à l'ensemble de l'ASEM, déjà en place en UE, le Conseil devrait promouvoir des subventions ASEM à l'environnement pour permettre des efforts concrets sur le terrain en attendant des consensus politiques dans les hautes sphères de pouvoir. La coopération technologique serait un pas dans la mise en place de technologies vertes à l'ensemble des partenaires de l'ASEM. Mais une plus grande implication dans l'AEETC (Asia-Europe Environment Technology Center), qui centre ses travaux sur la coopération technologique et scientifique en matière environnementale à divers niveaux (scientifique, politique, économique, etc.), pourrait permettre d'avancer dans le domaine.

Au plan des défis énergétiques communs présents chez tous les partenaires de l'ASEM, une collaboration interrégionale dans le domaine de l'achat de ressources énergétiques supervisée uniquement par la Commission ne pourra pas garantir un approvisionnement effectif ne mettant pas en danger nos industries et nos économies. Une meilleure coopération à l'achat est évidemment souhaitable, mais c'est dans les négociations multilatérales avec les pays producteurs de ressources que l'ASEM pourrait faire avancer ses doléances, et non pas par une supervision bureaucratique. Ce rapport souhaite promouvoir l'idée d'un éventuel sommet ASEM-OPEP, qui permettrait d'asseoir à une même table exportateurs et importateurs et de cibler des moyens de coopération plus grands à l'achat de ressources.

Finalement, pour réduire nos dépendances aux énergies non renouvelables, le programme environnemental de l'ASEM doit évidemment se tourner vers la promotion de l'efficacité énergétique. Le Conseil a eu la brillante idée d'encourager une coopération interrégionale dans le domaine de l'efficacité énergétique avec le travail central de la Commission. Cependant, sans une pression politique claire dans cette direction, ce sont des secteurs entiers de nos économies, comme les transports et l'industrie lourde, qui ne sentiront pas le besoin d'appliquer de nouvelles normes et de nouveaux projets d'économie d'énergie.

La coopération en recherche scientifique et technologique

Avec l'idée d'un accord de coopération scientifique et technologique entre les partenaires asiatiques et européens de l'ASEM, le Conseil a opté pour une plus forte coopération entre les deux régions, ce qui s'avère très honorable. Par contre, contrairement au bilatéralisme, ce rapport suggère de chercher un multilatéralisme sectoriel, où tous les partenaires de l'ASEM seraient impliqués dans l'échange de technologies et de savoirs sans mettre de côté les États ne se situant pas au même niveau de développement que d'autres. La promotion du multilatéralisme respecte les priorités d'une politique étrangère plus commune promue par les présidences européennes successives, tout comme cela respecterait l'idée d'une intégration interrégionale plus poussée et plus juste.